

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2015**

A une séance ordinaire tenue le 20 juillet 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Le greffier	Normand Patrice
-------------	-----------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 413-07-2015  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de questions du public (L.C.V. 322)
- 3- Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 15, 22 et 29 juin 2015
- 4- Règlements
  - 4.1- Adoption : projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-J-05-2015*)
  - 4.2- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage pour ajouter l'usage C2 à la zone CVG 221 (*Règlement 222-AL-05-2015*)

- 4.3- Adoption projet d'amendement au règlement de PIIA pour abroger le chapitre 9 sur les démolitions (*Règlement 225-G-05-2015*)
- 4.4- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des toitures en polycarbonate (*Règlement 222-AM-05-2015*)
- 4.5- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des pavillons de bain (*Règlement 222-AN-05-2015*)
- 4.6- Adoption : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 (*Règlement 222-AE-04-2015*)
- 4.7- Adoption : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C8 dans toute zone autre que résidentielle (*Règlement 222-AF-04-2015*)
- 4.8- Adoption : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct (*Règlement 222-AG-04-2015*)
- 4.9- Adoption : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 (*Règlement 222-AH-04-2015*)
- 4.10- Adoption : amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone HV 132 au détriment de la zone H 204 (*Règlement 222-AJ-04-2015*)
- 4.11- Adoption : amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AK-04-2015*)
- 4.12- Adoption : Amendement au règlement de circulation et stationnement pour modifier le temps de stationnement permis dans les cours des écoles (*Règlement SQ-03-Q-2015*)
- 4.13- Adoption: Règlement de secteur décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin des Buses phase 3 et d'un emprunt maximum de 172 580 \$ (*Règlement 423-2015*)
- 4.14- Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et de stationnement (*Règlement SQ-03-P-2015*)
- 4.15- Avis de motion : Projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 (*258-K-07-2015*)
- 4.16- Adoption Projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 (*258-K-07-2015*)

## 5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions : Travaux de réfection chemin Lac Millette
- 5.2- Résultat des soumissions : Traverse de piétons chemin Lac Millette au niveau d'Habitat

## 6- Administration et Finances

- 6.1- Dépôt du certificat du greffier de la tenue le 9 juillet 2015 de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 424-2015 «Travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde»
- 6.2- Renouvellement de mandat du vérificateur externe
- 6.3- Autorisation de la signature protocole d'entente Sommet de la Marquise phase 4
- 6.4- Mandat Équipe Laurence surveillance des travaux Sommet de la Marquise phase 4
- 6.5- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre
- 7- Sécurité publique
- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 30 juin 2015
- 8- Travaux publics et génie
- 8.1- Pavage de rues 2015 : paiement de la facture décompte progressif no 1 (282 864,24 \$ incluant les taxes)
- 9- Environnement
- 9.1- Résolution de la MRC des Pays-d'en-Haut annonçant son intention de déclarer sa compétence relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles
- 10- Urbanisme (10.1 à 10.10: *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 6 juillet 2015*)
- 10.1- 415, rue Principale : « Sudinvest inc. » Ajout d'une porte, plans 2015-067
- 10.2- 1 004, chemin Spring Valley : Nouvelle construction en pente, plans 2015-068
- 10.3- 220-226, chemin du Lac-Millette : « Scene Holding inc. » Rénovation, plans 2015-069
- 10.4- 49, avenue de la Gare : Rénovation, plans 2015-070
- 10.5- 67, rue Principale : « 9313-3106 Québec inc. » Modification du revêtement, plans 2015-071
- 10.6- 36, avenue de la Gare, local 202 : « Belle-O-Réveil » Enseigne communautaire, plans 2015-072
- 10.7- 125, avenue de l'Église, local 5 : « Marie-Josée Lambert, ps.éd. » Enseigne communautaire, plans 2015-073
- 10.8- Dérogation mineure : *Accord de principe* 279, chemin Laurier :
- 10.9- Dérogation mineure : *Accord de principe* 439, chemin Albert-Duquesne
- 10.10- Dérogation mineure : *Accord de principe* 1 483, côte Saint-Gabriel Ouest

- 10.11- Dérogation mineure 27-29, avenue Hochar (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.12- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 juin 2015
- 11- Vie Communautaire
  - 11.1- Parc de planche à roulettes paiement de facture décompte progressif no 1 (83 765,53 \$ incluant les taxes)
- 12- Ressources Humaines
  - 12.1- Embauche brigadier scolaire pour remplacement
  - 12.2- Embauche pompier/préventionniste temps plein
  - 12.3- Nomination de deux (2) lieutenants intérimaires pour le service des incendies
- 13- Correspondance
  - 13.1- Tournoi de golf du Maire de Sainte-Marguerite (13 août)
- 14- Points nouveaux
  - 14.1- Entériner une entente conclue avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
  - 14.2- Matériel de sauvetage en hauteur pour le service des incendies
  - 14.3- Appui aux démarches de Morin-Heights concernant le Centre de service de la COOP santé
- 15- Période de questions du public (L.C.V. 322)
- 16- Levée de l'assemblée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### **RÉSOLUTION 414-07-2015** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 415-07-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 416-07-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2015 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 417-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION**  
**DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**RÈGLEMENT 258-J-05-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le règlement numéro 258-J-05-2015 est adopté.

**RÉSOLUTION 418-07-2015**  
**ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AL-05-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AL-05-2015 pour ajouter l'usage C2 à la zone CVG 221 est adopté.

**RÉSOLUTION 419-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008**  
**RÈGLEMENT 225-G-05-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le règlement numéro 225-G-05-2015 pour abroger le chapitre 9 sur les démolitions est adopté.

**RÉSOLUTION 420-07-2015**  
**ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AM-05-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AM-05-2015 pour autoriser des toitures en polycarbonate est adopté.

**RÉSOLUTION 421-07-2015**  
**ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AN-05-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AN-05-2015 pour autoriser des pavillons de bain est adopté.

**RÉSOLUTION 422-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AE-04-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QU' : Un règlement numéro 222-AE-04-2015 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 est adopté.

**RÉSOLUTION 423-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AF-04-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QU' : Un règlement numéro 222-AF-04-2015 pour ajouter l'usage C8 dans toute zone autre que résidentielle est adopté.

**RÉSOLUTION 424-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AG-04-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QU' : Un règlement numéro 222-AG-04-2015 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct est adopté.



**RÉSOLUTION 425-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AH-04-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un règlement numéro 222-AH-04-2015 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 est adopté.

**RÉSOLUTION 426-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AJ-04-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un règlement numéro 222-AJ-04-2015 pour créer la zone HV 132 au détriment de la zone H 204 est adopté.

**RÉSOLUTION 427-07-2015**  
**ADOPTION AMENDEMENT**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008**  
**RÈGLEMENT 222-AK-04-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un règlement numéro 222-AK-04-2015 est adopté.

**RÉSOLUTION 428-07-2015**  
**ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT**  
**LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**RÈGLEMENT SQ-03-Q-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-03-Q-2015 pour modifier le temps de stationnement permis dans les cours des écoles est adopté.

**RÉSOLUTION 429-07-2015**  
**ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT**  
**LE PAVAGE CHEMIN DES BUSES 3**  
**RÈGLEMENT 423-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 423-2015 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin des Buses phase 3 et d'un emprunt maximum de 172 580 \$ est adopté.

**AVIS DE MOTION 430-07-2015**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT CONCERNANT**  
**LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**RÈGLEMENT SQ-03-P-2015**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03-P-2015 amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 431-07-2015**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION**  
**DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (258-K-07-2015)**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-K-07-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 432-07-2015**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 258-K-07-2015**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-K-07-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté.

**RÉSOLUTION 433-07-2015**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN LAC MILLETTE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 20 juillet 2015 à 10 h 00 pour des travaux de réfection chemin Lac Millette;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Daniel Boisvert agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu six (6) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	1 560 189,82 \$
Les Constructions CJRB inc	1 693 518,51 \$
Construction T.R.B. inc	1 720 283,66 \$

Construction G-Nesis	1 749 955,14 \$
Duroking construction	1 806 435,78 \$
Inter Chantiers inc	1 989 008,97 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 20 juillet 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 418-2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 1 560 189,82 \$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée pour des travaux de réfection chemin Lac Millette est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 434-07-2015**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**TRAVERSE DE PIÉTONS CHEMIN LAC MILLETTE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 17 juillet 2015 à 10 h 00 pour des travaux de traverse de piétons sur le chemin du Lac Millette au niveau d'Habitat;

ATTENDU : Que trois (3) invitations à soumissionner ont été envoyées;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Daniel Boisvert agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Groupe TNT inc	35 009,89 \$

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 35 009,89 \$ incluant les taxes, présentée par Groupe TNT inc pour des travaux de traverse de piétons sur le chemin du Lac Millette au niveau d'Habitat est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**COMMENTAIRE 435-07-2015**  
**CERTIFICAT DU GREFFIER**  
**RÈGLEMENT 424-2015**

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 9 juillet 2015 pour le règlement 424-2015 pour des travaux de réfection de l'Église entre les rues Hébert et Lalonde et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 879 865 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 424-2015 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

**RÉSOLUTION 436-07-2013**  
**RENOUVELLEMENT DE MANDAT**  
**VÉRIFICATEUR EXTERNE**

ATTENDU L'article 108 de la *Loi sur les Cités et Villes* concernant la nomination du vérificateur externe de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU L'offre de service reçu du bureau de Richard Deslauriers le vérificateur externe actuel;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date 23 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Les services du bureau de Richard Deslauriers, CPA, CA, soient retenus à titre de vérificateur externe pour l'année 2015 pour un montant de 17 240,50 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION 437-07-2015**  
**D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**PROJET DE LA MARQUISE PHASE 4**

ATTENDU Le projet de développement du secteur de la Marquise phase 4;

ATTENDU Le règlement 296-2010 et ses amendements de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir, en respect avec les exigences du règlement 296-2010 et ses amendements, entre la Ville et le promoteur pour le projet de développement du secteur de la Marquise phase 4.

**RÉSOLUTION 438-07-2015**  
**MANDAT INGÉNIEURS**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX**  
**SOMMET DE LA MARQUISE PHASE 4**

ATTENDU L'Offre de service de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour la surveillance des travaux d'infrastructure de rues pour desservir la phase 4 du projet Sommet de la Marquise;

ATTENDU Que la surveillance des travaux sera effectuée sur mandat de la Ville et payable par le promoteur;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 13 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Les services de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence soient retenus pour la surveillance des travaux d'infrastructure de rues pour desservir la phase 4 du projet Sommet de la Marquise et ce aux frais du promoteur le tout pour un montant de 14 000 \$ taxes en sus et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 439-07-2015**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 16 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 40079 à 40365) pour la période du 11 juin au 15 juillet 2015 au montant de 1 073 130,52 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 440-07-2015**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en juin 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 17 interventions durant le mois dont, entre autre, 6 entraides, 1 senteur de fumée apparente, 1 sauvetage, 1 accident de véhicules, 2 feu à ciel ouvert, 1 feu de cuisson, 2 feux d'appareil électrique et 1 fils électriques dans la rue.

**RÉSOLUTION 441-07-2015**  
**PAVAGE DE RUES 2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

ATTENDU La résolution 121-03-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de pavage de diverses rues par la firme Pavage Multipro;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 9 juillet 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Pavage Multipro la somme de 282 864,24 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 1 des travaux de pavage de diverses rues.

**RÉSOLUTION 442-07-2015**  
**RÉSOLUTION TENANT LIEU DU DOCUMENT PRÉVU SUITE À**  
**L'INTENTION DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT DE DÉCLARER**  
**SA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE LA GESTION DES MATIÈRES**  
**RÉSIDUELLES (Article 678.0.2.3, C.M.Q.)**

ATTENDU QUE lors de son assemblée d'ajournement tenue le 16 juin 2015, le conseil de la MRC des Pays- d'en-Haut a adopté la résolution n<sup>o</sup> CM 205-06-15 annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'en pareil cas, il y a lieu pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut d'indiquer à la MRC des Pays-d'en-Haut tout employé et/ou équipement pouvant être devenu excédentaire suite à une telle intention de déclaration de compétence de la part de la MRC des Pays- d'en-Haut (art. 678.0.2.3 C.M.Q.) ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: le conseil de la Ville de Saint-Sauveur :

- a) Indique à la MRC des Pays-d'en-Haut que cinq (5) employés et de l'équipement sont devenus excédentaires suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence (cf. résolution CM 205-06-15).
- b) Transmette à la MRC des Pays-d'en-Haut la présente résolution comme devant tenir lieu du document mentionné à l'article 678.0.2.3, C.M.Q.

**RÉSOLUTION 443-07-2015**  
**415, RUE PRINCIPALE : « SUDINVEST INC. »**  
**AJOUT D'UNE PORTE, PLANS 2015-067**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0374 présentée le 9 juin 2015 pour la propriété du 415, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015,

quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-067, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 415, rue Principale.

**RÉSOLUTION 444-07-2015**  
**1 004, CHEMIN SPRING VALLEY :**  
**NOUVELLE CONSTRUCTION EN PENTE, PLANS 2015-068**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0381 présentée le 10 juin 2015 pour la propriété du 1 004, chemin Spring Valley;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-068, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 1 004, chemin Spring Valley.

**RÉSOLUTION 445-07-2015**  
**220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SCENE HOLDING INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-069**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0501 présentée le 23 juin 2015 pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, démontrer la volonté de son concepteur de refléter le caractère du milieu bâti et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

ATTENDU le critère qui prévoit que le gabarit de toute construction doit s'apparenter au gabarit moyen des constructions



traditionnelles villageoises de Saint-Sauveur, telles qu'identifiées comme bâtiments d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU le critère qui prévoit que par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture villageoise de Saint-Sauveur; dans le cas d'un nouveau matériau, la Ville sera seule juge de son aptitude à répondre au présent critère;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-069, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette, aux motifs suivants :

- Les pignons proposés donnant sur le chemin Jean-Adam sont très massifs;
- Pour les pignons, l'acier devrait être utilisé uniquement pour la toiture, les côtés devraient être en bois;
- Les poteaux en acier proposés « poutre en acier en H » ne s'agencent pas aux poteaux existants en bois.

**RÉSOLUTION 446-07-2015**  
**49, AVENUE DE LA GARE :**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-070**

*Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn déclare un intérêt dans la présente résolution et se retire de la table.*

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0441 présentée le 16 juin 2015 pour la propriété du 49, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-070, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 49, avenue de la Gare.

*Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn reprend sa place.*

**RÉSOLUTION 447-07-2015**  
**67, RUE PRINCIPALE : « 9313-3106 QUÉBEC INC. »**  
**MODIFICATION DU REVÊTEMENT ET DES COULEURS,**  
**PLANS 2015-071**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0518 présentée le 26 juin 2015 pour la propriété du 67, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-071, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 67, rue Principale.

**RÉSOLUTION 448-07-2015**  
**36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 202 : « BELLE-O-RÉVEIL »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-072**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0444 présentée le 25 juin 2015 pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 202;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-072, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 202.

**RÉSOLUTION 449-07-2015**  
**125, AVENUE DE L'ÉGLISE, LOCAL 5 :**  
**« MARIE-JOSÉE LAMBERT, PS.ÉD. »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-073**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0450 présentée le 25 juin 2015 pour la propriété du 125, avenue de l'Église, local 5;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-073, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 125, avenue de l'Église, local 5.

**RÉSOLUTION 450-07-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**279, CHEMIN LAURIER**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal *approuve en principe* une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre un agrandissement au bâtiment principal à 4,78 m de la ligne latérale au lieu des 5 m requis à la grille des usages pour la zone HV 119.

**RÉSOLUTION 451-07-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**439, CHEMIN ALBERT-DUQUESNE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal *approuve en principe* une dérogation mineure à l'article 226 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre l'utilisation de tuiles d'élastomère fabriquées à partir de pneus recyclés pour le revêtement de la toiture.

**RÉSOLUTION 452-07-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**1 483, CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal *approuve en principe* une dérogation mineure à l'article 78 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la marge de recul du bâtiment de ferme à 10 m de la bande de protection riveraine plutôt que 15 m.

**RÉSOLUTION 453-07-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**27-29, AVENUE HOCHAR**

ATTENDU La résolution 384-06-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 24 juin 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 112 et 295 du règlement de zonage no 222-2008 afin de :

- permettre la création d'un projet intégré de deux (2) bâtiments sur un terrain de 938,3 m<sup>2</sup> au lieu de 1 392 m<sup>2</sup>;
- régulariser la marge latérale droite de 1,95 m à 2,14 m au lieu de 3 m;
- régulariser la marge latérale gauche de 0,32 m à 0,79 m au lieu de 3 m.

**COMMENTAIRE 454-07-2015**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de juin 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 110 permis d'émis en juin pour un total de 1 391 000 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 26 459 150 \$ comparativement à 8 601 000 \$ pour la même période en 2014.

**RÉSOLUTION 455-07-2015**  
**PARC DE PLANCHE À ROULETTES**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

ATTENDU La résolution 284-05-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de construction du parc de planches à roulettes par la firme L'Archevêque et Rivest Ltée;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parcs de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme L'Archevêque et Rivest Ltée la somme de 83 765,53 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 1 des travaux de construction du parc de planches à roulettes.

**RÉSOLUTION 456-07-2015**  
**EMBAUCHE BRIGADIER SCOLAIRE**  
**POUR REMPLACEMENT**

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 23 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Madame Nicole Bourdeau-Lachance soit embauché à titre d'employé temporaire, sur appel, pour faire du remplacement sur le poste de brigadier scolaire, la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective.

**RÉSOLUTION 457-07-2015**  
**EMBAUCHE POMPIER/PRÉVENTIONNISTE TEMPS PLEIN**

ATTENDU Qu'il est prévu au budget 2015 la création d'un poste de pompier/préventionniste à temps plein pour remplacer le poste actuel de pompier/préventionniste à temps partiel;

ATTENDU Que la nouvelle entente de travail entre la Ville et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont encadre la création de ce poste;

ATTENDU Les rencontres et la recommandation du comité de sélection en date du 14 juillet 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 15 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Monsieur Luka Plouffe soit engagé pour occuper le poste de pompier/préventionniste à temps plein et permanent selon le salaire et les conditions de travail prévus à la nouvelle entente de travail entre la Ville et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

**RÉSOLUTION 458-07-2015**  
**NOMINATION DE DEUX (2) LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES**  
**POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU Que la nouvelle entente de travail entre la Ville et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont prévoit la création de deux (2) postes de lieutenant intérimaire à même les effectifs actuels;

ATTENDU Les rencontres et la recommandation du comité de sélection en date du 14 juillet 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 15 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Messieurs Raphaël Auger et Samuel Leblanc-Enault soient promus pour occuper les postes de lieutenant intérimaire selon le salaire et les conditions de travail prévus à la nouvelle entente de travail entre la Ville et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

**RÉSOLUTION 459-07-2015**  
**AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE GOLF**  
**SAINTE-MARGUERITE**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 juillet 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Marguerite qui se tiendra le 13 août 2015, et ce, à raison de 89 \$ le billet.

**RÉSOLUTION 460-07-2015**  
**ENTENTE CONCLUE AVEC LA CSST**  
**POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

ATTENDU La demande de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) afin d'assurer la continuité des activités de la mutuelle de prévention pour les années 2015 et 2016, entérinant une entente conclue avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur entérine l'entente conclue entre la CSST et le Groupe conseil Novo SST inc pour la constitution d'une mutuelle de prévention relativement au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2015 ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution.

**RÉSOLUTION 461-07-2015**  
**MATÉRIEL DE SAUVETAGE EN HAUTEUR**  
**POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU La demande de prix par le directeur du service des incendies pour du matériel de sauvetage en hauteur;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement de la Ville à raison de 66 66% de la facture et le solde de 33.33 % provient de la Municipalité de Piedmont;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Le directeur du service des incendies soit autorisé à se procurer le matériel de sauvetage en hauteur de la firme Sauvetage L'aréna inc pour un montant de 13 427,30 \$ incluant les taxes et que le directeur du service des incendies soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 462-07-2015**  
**APPUI AUX DÉMARCHES DE MORIN-HEIGHTS**  
**CONCERNANT LE CENTRE DE SERVICE DE LA COOP SANTÉ**

ATTENDU Qu'en janvier 2015 la Ville de Saint-Sauveur a donné son appui auprès de la Municipalité de Morin-Heights pour son projet d'implantation d'une COOP santé sur son territoire ;

ATTENDU Que ce projet est actuellement paralysé par une querelle de juridiction de Groupes de médecine familiale et autres considérations administratives;

ATTENDU La résolution 141.07.15 de la Municipalité de Morin-Heights demandant le règlement du litige en question dans le meilleur délai;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur donne son plein appui aux démarches de la Municipalité de Morin-Heights pour que soit réglé sans délai le présent litige et ce pour le bien être de la population.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 463-07-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire